



sictoba

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

2022

SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES	p3
A. INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	p3
1. Territoire desservi	p3
2. La collecte sélective	p4
3. Les déchetteries et le service des encombrants	p6
B. INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	p11
1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	p11
2. Le traitement des déchets ultimes	p12
3. Gestion des déchets verts	p13
4. La généralisation du compostage	p15
5. La prévention	p16
6. Mesures pour la santé et l'environnement	p17
C. SCHÉMA DE SYNTHÈSE	p18
II. LES INDICATEURS FINANCIERS	p19
A. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION	p19
B. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT	p20
1. Le financement des services	p20
a) Modalités	p20
b) Prestations rémunérées à des entreprises	p20
c) Principaux marchés passés	p21
2. Budgets et coûts du service	p22
a) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement	p22
b) Le coût aidé	p23
c) Le financement du service	p24
3. Structure des coûts	p25
a) Nature des charges	p25
b) Nature des produits	p26
4. Coût des différents flux de déchets	p27
a) Part relative des flux dans le coût	p27
b) Couverture des charges par les produits par flux	p28
c) Coût des différents flux	p28
5. Évolution des coûts	p30

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le SICTOBA est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte du verre et des encombrants, assure la gestion des déchets verts et des déchetteries. La collecte des ordures ménagères résiduelles et du flux multimatériaux (emballages et papiers en mélange) reste à la charge des EPCI adhérents.

A. INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

1. Territoire desservi

Le syndicat comptait 35 852* habitants en 2022, répartis sur 55 communes de la Basse Ardèche et une commune du Gard. Le territoire est caractérisé par une forte dominante rurale et une influence touristique importante qui a un impact sur la production de déchets et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la période estivale.

CDC des Gorges de l'Ardèche

15 367 habitants (au 1/01/22)

Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labastide-de-Virac, Labeaume, Lagorce, Lanas, Orgnac-l'Aven, Pradons, Rochecolombe, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Sampzon, Vagnas et Vallon-Pont-d'Arc et Vogüé.

CDC du Pays des Vans en Cévennes

9 338 habitants (au 1/01/22)

Banne, Beaulieu, Berrias-et-Casteljau, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce-sur-la-Thines, Malbosc, Montselgues, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Paul-le-Jeune, Saint-Pierre-Saint-Jean et Sainte-Marguerite-Lafière.

CDC du Pays Beaume Drobie

8 994 habitants (au 1/01/22)

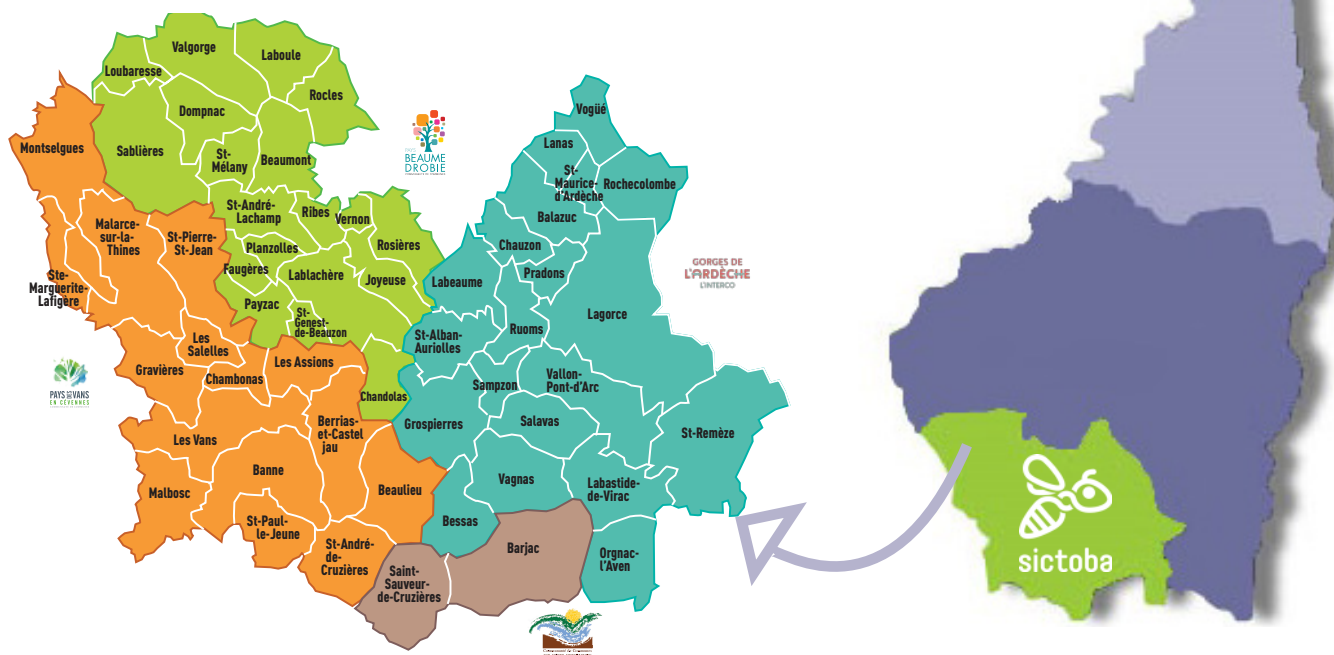
Beaumont, Chandolas, Dompnac, Fauçères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, Saint-André-Lachamp, Saint-Genest-de-Beauzon, Saint-Mélany, Valgorge et Vernon.

CDC de Cèze Cévennes

2 153 habitants (au 1/01/22)

Barjac et Saint-Sauveur-de-Cruzières.

*Population légale INSEE 2021 (recensement 2018)



2. La collecte sélective

La collecte sélective concerne toutes les communes du territoire du SICTOBA ainsi que tous les établissements touristiques. Elle consiste à collecter séparément les matériaux recyclables comme le verre, les papiers et les emballages ménagers recyclables.

a) Modes et fréquences de collecte du verre et des multimatériaux (emballages ménagers et papiers en mélange)

La collecte des emballages et papiers est réalisée depuis 2019 par les Communautés de Communes, le SICTOBA quant à lui assure le tri de ce flux. Celle du verre est toujours réalisée par le SICTOBA avec un zonage du territoire adapté aux contraintes de collecte.

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Collecte du verre	486 Colonnes	Les communes de plaine et les établissements touristiques	Tournées régulières et interventions sur demande téléphonique	GUERIN Logistique (42)	MALTHA Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	225 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Tournées régulières	Plancher Lavilledieu (07)			

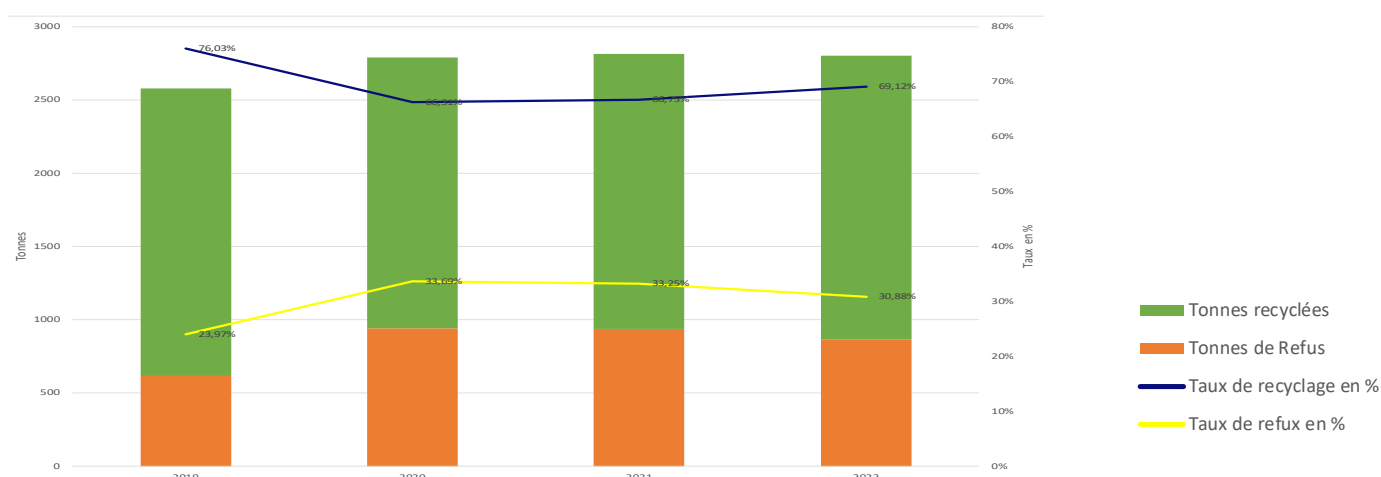


b) Les résultats de la collecte sélective : verre, emballages ménagers et papiers

En 2022, on observe une très légère baisse des résultats de la collecte sélective par rapport à 2021. Pour ce qui concerne les ordures ménagères résiduelles, celles-ci sont en augmentation de + 4,7 %, soit + 413 Tonnes par rapport à 2021. Cette évolution constatée sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est due à la reprise de certains centres de vacances qui avaient confié la gestion de leurs ordures ménagères au secteur privé.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Verre	1 949	2 027	1 986	2 116	2 307	2 248	2 402	2 413	2 653	2 777	3 037	3 021
Emballages et papiers	1 703	1 641	1 744	1 668	1 851	1 823	1 945	2 059	2 630	2 847	2 871	2 804
Ordures ménagères	11 739	11 841	11 677	12 005	12 055	11 944	11 922	12 150	8 924	8 377	8 881	9 294
Total en tonnes	15 391	15 509	15 407	15 789	16 213	16 015	16 269	16 622	14 207	14 001	14 789	15 119

Qualité du flux multimatériaux



Le taux de refus dans le flux multimatériaux est toujours très élevé (30,88%) soit presque un tiers des déchets déposés dans le bac jaune.

Toutefois, on constate qu'il a baissé de 2,35 points par rapport à 2021.

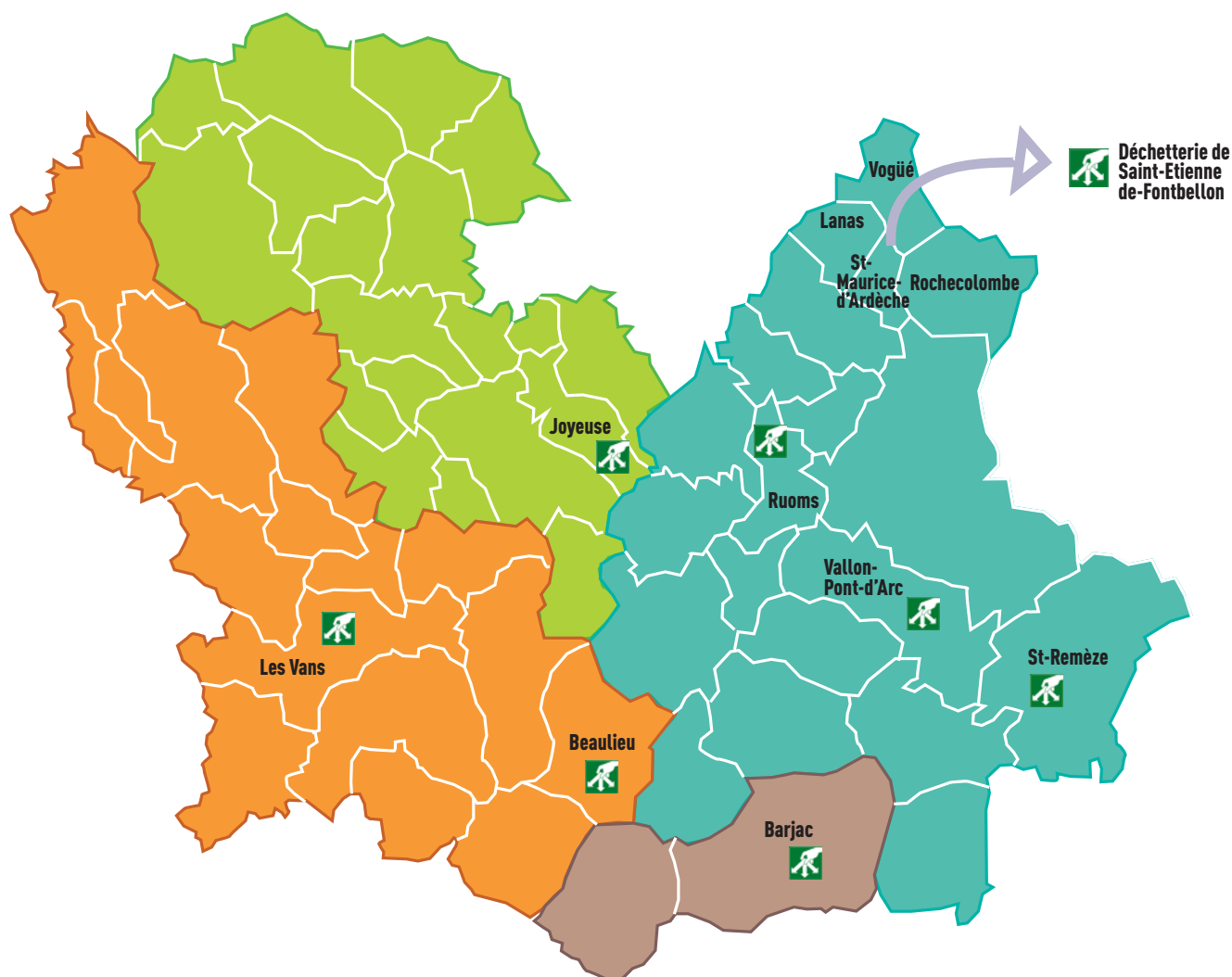
3. Les déchetteries et le service des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987. Peu à peu, le réseau de déchetteries s'est étendu, la collecte des encombrants est désormais réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.

a) Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement sept déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans, Barjac et Saint-Remèze soit une déchetterie pour 5 122 habitants. C'est nettement plus que la moyenne nationale qui s'élève à une déchetterie pour 14 895 habitants.

Pour les communes de Lanas, Rochecolombe, Saint-Maurice-d'Ardèche et Vogüé, une convention a été passée avec le SIDOMSA pour leur permettre l'accès à la déchetterie de Saint-Etienne-de-Fontbellon. Pour un service de traitement et de valorisation des déchets au plus proche des besoins des usagers, le SICTOBA a réhabilité cinq de ses déchetteries en 2015. En 2020, le syndicat a mis en place une régie pour la gestion des bas de quai de l'ensemble des déchetteries. Désormais, les sept déchetteries font l'objet d'une gestion en régie pour le haut et le bas de quai.



À noter que l'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

1) Évolution des tonnages collectés en déchetteries de 2012 à 2022

25 catégories de déchets sont aujourd'hui acceptées sur les déchetteries du SICTOBA.

Matériaux / Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Amiante							10,52	21,18	17,42	34,30	20,30
Autres métaux			3,49	6,3	9,56	23,14	26,35	29,75	23,22	37,66	25,99
Batteries	9,32	13,67	15,12	16,14	16,61	15,51	15,16	16,72	17,76	17,99	16,41
Bois	1126,54	1215,96	1361,36	1423,06	1447,67	1357,97	1461,24	1498,9	1248,68	1489,78	1403,2
Bois A									51,46	161,56	234,4
Cartons	534,77	544,26	600,51	537,64	622,47	663,48	805,42	760,18	778,64	996,38	911,53
Déchets verts	1156	1156	1156	1340	1461	1594,52	2378	2959	3820	3973	4550
DEEE	200,53	194,3	419,1	386,71	507,25	446,24	420,08	431,09	457,64	566,13	558,87
ECO DDS				18,9	28,03	38,56	39,61	33,61	42,44	51,19	49,06
Hors ECO DDS	59,91	59,13	40,96	33,27	15,70	18,28	12,58	22,77	22,79	17,48	12,35
Eco Mobilier				106,66	259,20	585,26	726,15	878,78	814,20	1055,68	1015,84
Encombrants	2084,89	2182,40	2105,50	1942,47	1902,04	1851,97	1900,27	1985	1561,05	2003,90	1942,10
Ferrailles	566,62	511,11	512,24	519,66	610,32	675,60	659,5	750,6	670,94	725,54	705,16
Films plastiques				4,2	11	10,12	30,8	47,53	62,20	74,92	69,02
Gravats	1502,3	1679,3	1419,15	1534,49	1720,16	1694,41	2069,42	1905,41	1613,67	2465,2	2508,85
Huiles de vidange	13,99	13,78	12,98	12,98	17,33	18,94	20,18	19,27	13,03	26,68	18,54
Huiles de friture	0,91	1,38	2,58	4	3,92	6,67	7,1	6,55	6,35	8,17	5,73
Lampes et néons	2,37	0,76	0,83	0,9	1,02	0,86	1,54	1,61	0,89	1,35	1,62
Piles	3,32	3,17	4,1	4,06	3,23	3,84	2,96	4,37	3,87	3,86	4,17
Pneumatiques (Allapur et hors	4,75	12,52	10,26	10,26	10,94	19,64	20,24	24,96	21,70	23,50	30,18
Polystyrène			6,19	16,18	14,66	16,21	17,8	23,24	20,59	17,2	17,25
Recyclerie				28,54	64,35	81	75	94,98	54,47	57,54	80,86
Extincteurs hors filière											0,69
Cartouches d'encre											0,3
Radiographies											0,86
Textiles		49,48	62,27	150,16	171,6	181,44	236,1	143,99	109,20	149,56	137,20
Total général	7283,4	7649,1	7743,2	8099,1	8900,2	9305,9	10936,02	11659,74	11432,21	13958,57	14320,48
Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de recyclage	64,79%	72,23%	72,03%	75,12%	77,91%	79,24%	81,88%	82,13%	85,43%	84,75%	85,71%

Par rapport à 2021, on constate une augmentation de + 2,60 %, soit + 363 Tonnes.

Celle-ci est principalement due à une augmentation importante des déchets verts pour la deuxième année consécutive.

2) Tonnage des principaux matériaux collectés par déchetteries en 2022

	BARJAC	BEAULIEU	JOYEUSE	LES VANS	RUOMS	ST REMEZE	VALLON	Total général
AMIANTE				2,82	4,20		13,28	20,30
AUTRES MÉTAUX	3,71	3,71	3,71	3,71	3,71	3,71	3,71	25,99
BATTERIES	2,34	2,34	2,34	2,34	2,34	2,34	2,34	16,41
BOIS	186,78	78,54	332,88	282,92	207,30	56,42	258,36	1 403,20
BOIS A		10,92		76,02	53,60	15,52	78,34	234,40
CARTONS Dont 265,37t CDC GA	59,42	108,16	109,42	119,26	101,34	15,86	132,70	911,53
DÉCHETS VERTS dont 722t Barjac dont 632t Chassagnes dont 492t Rosières dont 900t Ruoms dont 150t St-Remèze dont 1 654t Vallon								4 550,00
DEEE	55,30	34,34	106,79	147,17	88,22	19,71	107,34	558,87
ECO DDS	7,04	2,85	9,94	10,32	8,58	1,83	8,50	49,06
ECO MOBILIER	137,94	78,50	192,64	203,58	167,98	37,14	198,06	1 015,84
ENCOMBRANTS	242,42	124,52	436,66	420,36	290,24	84,94	342,96	1 942,10
EXTINCTEURS HORS FILIÈRE	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,69
EXTINCTEURS								0,00
FERRAILLE	79,16	41,50	133,72	169,54	107,86	34,12	139,26	705,16
FILM	9,86	9,86	9,86	9,86	9,86	9,86	9,86	69,02
GRAVATS	299,10	143,95	426,25	539,30	399,40	122,55	578,30	2 508,85
HORS ECO DDS	3,36	0,54	2,47	2,28	1,84	0,19	1,69	12,35
HUILE MOTEUR	3,33	0,99	2,88	5,94	1,71	0,90	2,79	18,54
HUILE VÉGÉTALE	0,87	0,18	1,18	1,15	1,10		1,24	5,73
LAMPES	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	1,62
PILES	0,50	0,28	0,99	1,59	0,38	0,00	0,43	4,17
PNEUS ALIAPUR				14,14			13,00	27,14
PNEUS HORS FILIÈRE				1,52			1,52	3,04
POLYSTYRÈNE	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46	17,25
RECYCLERIE				26,95	26,95		26,95	80,86
CARTOUCHES D'ENCRE	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,30
RADIOGRAPHIES	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,86
TEXTILES	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	137,20
Total général	1 113,69	663,74	1 794,29	2 063,32	1 499,17	427,64	1 943,18	14 320,45

3) Les différentes filières de déchets des déchetteries

	Déchetteries concernées	Collecteur	Tri	Traitement	Devenir des déchets
Amiante	Joyeuse, Les Vans, Ruoms, Vallon	RED Aubenas		Enfouissement "casier amiante"	Enfouissement "casier amiante"
Encombrants	Toutes les déchetteries	SICTOBA	SICTOBA	Tri / Récupération de matériaux et Enfouissement	L'Optimale à Lavilledieu
Ferrailles	Toutes les déchetteries	SICTOBA	RED Aubenas	NC	Production d'objets en métal
Cartons	Toutes les déchetteries	SICTOBA	Plancher Environnement	NC	Production de cartons ondulés
Bois	Toutes les déchetteries	SICTOBA	Ozil Environnement	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
Batteries	Toutes les déchetteries	RED Aubenas	NC		Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile	NC		Traitement spécifique et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Poubelle jaune			Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Printerre	NC		Recyclage et reconditionnement
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Ecosystem	ARTEMISE		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Les Vans, Ruoms, St-Remèze, Vallon, Barjac	Chimirec Socodéli	NC		Régénération ou valorisation énergétique
Huiles de friture	Beaulieu, Joyeuse, Les Vans, Ruoms, St-Remèze, Vallon, Barjac	Huiletic		NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Beaulieu, Joyeuse, Les Vans, Ruoms, St-Remèze, Vallon, Barjac	ECO DDS	NC		Traitement spécifique ou valorisation énergétique
		Trédi			Incinération /valorisation
Gravats	Toutes les déchetteries	SICTOBA	SARL Tourre Roland		Valorisation
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex		NC	Vente et chiffonerie Recyclage en isolant thermique
DEEE	Toutes les déchetteries	Ecosystem	Gros électroménager hors froid - PRAXY CENTRE		Valorisation matière et traitement spécifique
			Gros électroménager froid - Terecoval		
			Petit électroménager - ENVIRONNEMENT RECYCLING		
			Ecrans - SIBUET ENVIRONNEMENT		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost / Broyat
	Vallon, Ruoms		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
	Rosières, Les Vans, St Remèze			Broyat à destination des agriculteurs et particuliers	
Mobiliers des particuliers	Beaulieu, Joyeuse, Les Vans, Ruoms, St-Remèze, Vallon, Barjac	Plancher Environnement		NC	Valorisation énergétique ou recyclage
Pneumatiques	Vallon, Les Vans	Plancher Environnement		NC	Fabrication de nouveaux produits : gazon synthétique, bitumes,...
Polystyrène	Toutes les déchetteries	Valorsol		Broyage et recyclage	Production de polystyrène
Films plastiques	Toutes les déchetteries	SICTOBA	Ozil Environnement	Recyclage	Recyclage

3) La régie des déchetteries en images



Le packmat à l'œuvre à la déchetterie de Beaulieu

b) Service de collecte des encombrants

Le service de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait sur appel téléphonique auprès des services du SICTOBA.

Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité de demandes et des communes concernées. Ce service est fermé durant la saison estivale, du 15 juin au 15 septembre.

Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.

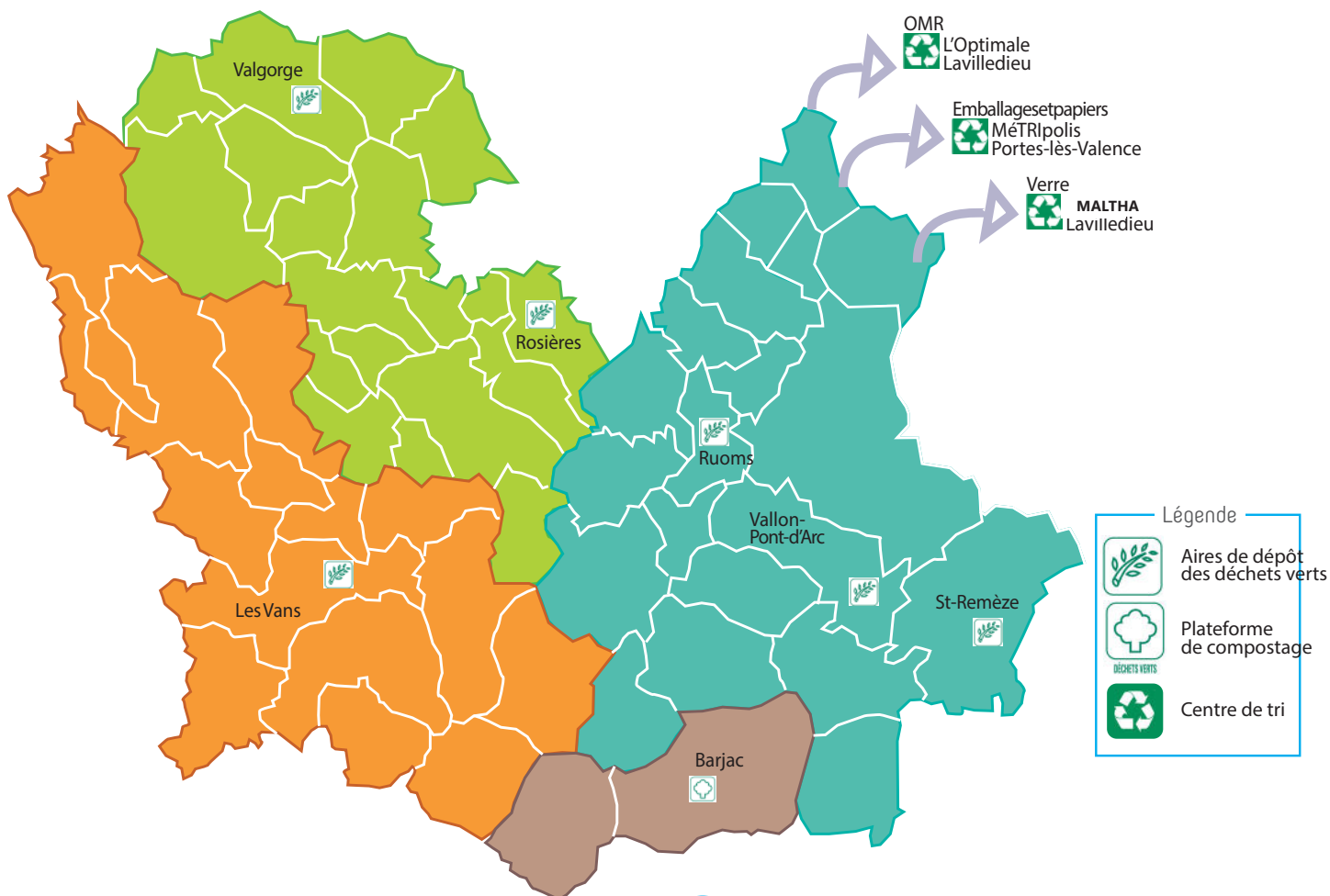
Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'interventions de collecte des encombrants	207	206	160	250	262

B. INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement	Devenir
Déchets ultimes	L'Optimale à Lavilledieu	Valorisation par création de CSR et matières premières secondaires et enfouissement des refus	Production d'énergie (CSR) et recyclage (Matières premières secondaires)
Plate forme de compostage	Plate forme de compostage du SICTOBA Barjac (30)	Compostage In situ	Compost
Aire de dépôt des déchets verts	Vallon Pont d'Arc, Les Vans, Rosières, Saint-Remèze (gestion : SICTOBA)	Broyage	Valorisation matière locale
	Ruoms (gestion : CDC des Gorges de l'Ardèche et SICTOBA)		
	Valgorge (gestion : Mairie)		

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	GUERIN Logistique (42)	MALTHA Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	PLANCHER Lavilledieu (07)			
Multimatériaux (emballages ménagers et papiers)	Communautés de Communes	Centre de tri METROPOLIS Portes-lès-Valence (26)	NORSKE SKOG (88)	Papier recyclé
			VEOLIA	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
				Cartonnettes : Carton ondulé
				Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout
Compostage	5 000 foyers équipés / 73 sites de compostage de quartier / 80 gros producteurs	Compostage In situ		Compost



2. Le traitement des déchets ultimes

Au 1er octobre 2020, l'ISDND a été fermée et des tonnages sont dorénavant valorisés grâce à L'Optimale., ce qui permet de réduire de manière significative le tonnage enfoui.

Des 35 000 tonnes annuelles d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants collectées auprès des deux syndicats, 1 000 tonnes seront extraites à des fins de recyclage (cartons, métaux, plastiques...) et 12 000 tonnes seront produites sous forme de CSR à des fins de valorisation énergétique.

Les 60% restants seront quant à eux enfouis en ISDND.

A noter que l'installation a été conçue de manière à ce que des équipements supplémentaires puissent être installés dans le futur pour permettre une production de CSR accrue en vue de limiter encore plus le recours à l'enfouissement et d'augmenter la valorisation énergétique.

L'ensemble du site a été pensé pour en faire un outil de sensibilisation à la protection de l'environnement avec un parcours de visite donnant sur l'ensemble du process, une salle pédagogique et un parc des énergies renouvelables (en cours de réalisation).

Le bâtiment est quant à lui équipé de panneaux photovoltaïques sur une surface de 2300 m² afin de produire de l'électricité verte, ce qui correspond à la consommation d'un village d'environ 500 habitants.

Véritable projet de territoire !

« L'Optimale » est un projet à l'échelle du territoire Sud Ardèche qui permet de trier et valoriser les déchets de 9 communautés de communes représentant 149 communes soit environ 100 000 habitants.



Évolution du tonnage d'ordures ménagères enfouies

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage	11841	11677	12005	12005	11944	11922	12150	24352 *	20446 **	7796 ***	6098 ****

*Dont 13 736 tonnes issues du SIDOMSA

**Dont 11 143 tonnes issues du SIDOMSA

*** +1 084 tonnes de valorisation énergétique (CSR) (Total OMR produites en 2021 : 8 881t)

**** +2 922 tonnes de valorisation énergétique (CSR) (Total OMR produites en 2022 : 9 294t)

3. Gestion des déchets verts

Le comité syndical du 29 mai 2013 a validé le scénario « prévention et compostage de proximité ». Ce scénario est basé sur la réduction des déchets verts à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou structurant. Cette gestion des déchets verts a été mise en lien avec l'opération de généralisation du compostage par la mise en place de filière locale de valorisation de broyats.

Il a pour objectif de répondre à un enjeu de santé publique en limitant la pratique de brûlage des déchets verts et à un enjeu agronomique par le retour de la matière organique dans les sols.

Ce scénario s'appuie sur l'existant et la mise en place d'actions nouvelles.

a) La plateforme de compostage de Barjac

La plateforme de compostage des déchets verts et cartons créée en 2001 est située sur la commune de Barjac. Elle est constituée d'une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter. Elle traite actuellement les déchets verts des communes environnantes, cela représentait 722 tonnes en 2022. À partir des déchets récupérés, l'objectif est la production d'un compost de qualité.

Des analyses sont régulièrement effectuées pour vérifier la conformité du compost par rapport aux normes en vigueur. Le compost produit sur l'aire est proposé à la vente aux usagers aux tarifs suivants :
- 2€ les 50 litres (+70cts le sac) de compost ou 23€ le m³.

La filière technique est la suivante :



Broyage des déchets verts sur l'aire de Barjac

b) Les aires de dépôt des déchets verts

La réalisation de l'aire de Vallon-Pont-d'Arc date de 2016, elle est située à côté de la déchetterie. Elle permet d'accueillir les déchets verts des usagers dans les meilleures conditions.

Le site est ouvert et gardienné durant 4 demi-journées par semaine.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage durant l'année. Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

En 2022, l'aire de Vallon-Pont-D'arc a accueilli 1 654 tonnes de déchets verts (tonnages estimés).

Les aires des Vans et de Rosières fonctionnent sur le même principe que l'aire de Vallon-Pont-d'Arc à la différence que le broyat est récupéré par les agriculteurs locaux.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été passée entre les agriculteurs et le SICTOBA.

En 2022, les aires des Vans et Rosières ont accueilli respectivement 632 et 492 tonnes de déchets verts (tonnages estimés).

La déchetterie de Saint-Remèze dispose également d'une placette de dépôt aménagée à cet effet.



Opération de broyage à Saint-Remèze

c) La placette de dépôt des déchets verts de Valgorge

La placette implantée sur la commune de Valgorge a pour objet de permettre aux habitants de la commune elle-même et des communes limitrophes (Beaumont, Loubaresse, Laboule et Rocles) d'évacuer leurs végétaux dans de bonnes conditions.

4. La généralisation du compostage

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités d'ordures ménagères. Cette opération s'appuie sur un développement au niveau du territoire.

Depuis 2010, nous recensons :

- 5 000 composteurs individuels distribués,
- 73 aires de compostage de quartier
- 80 gros producteurs (campings, restaurants...) équipés en composteurs,
- la mise en place d'un réseau de guides composteurs.

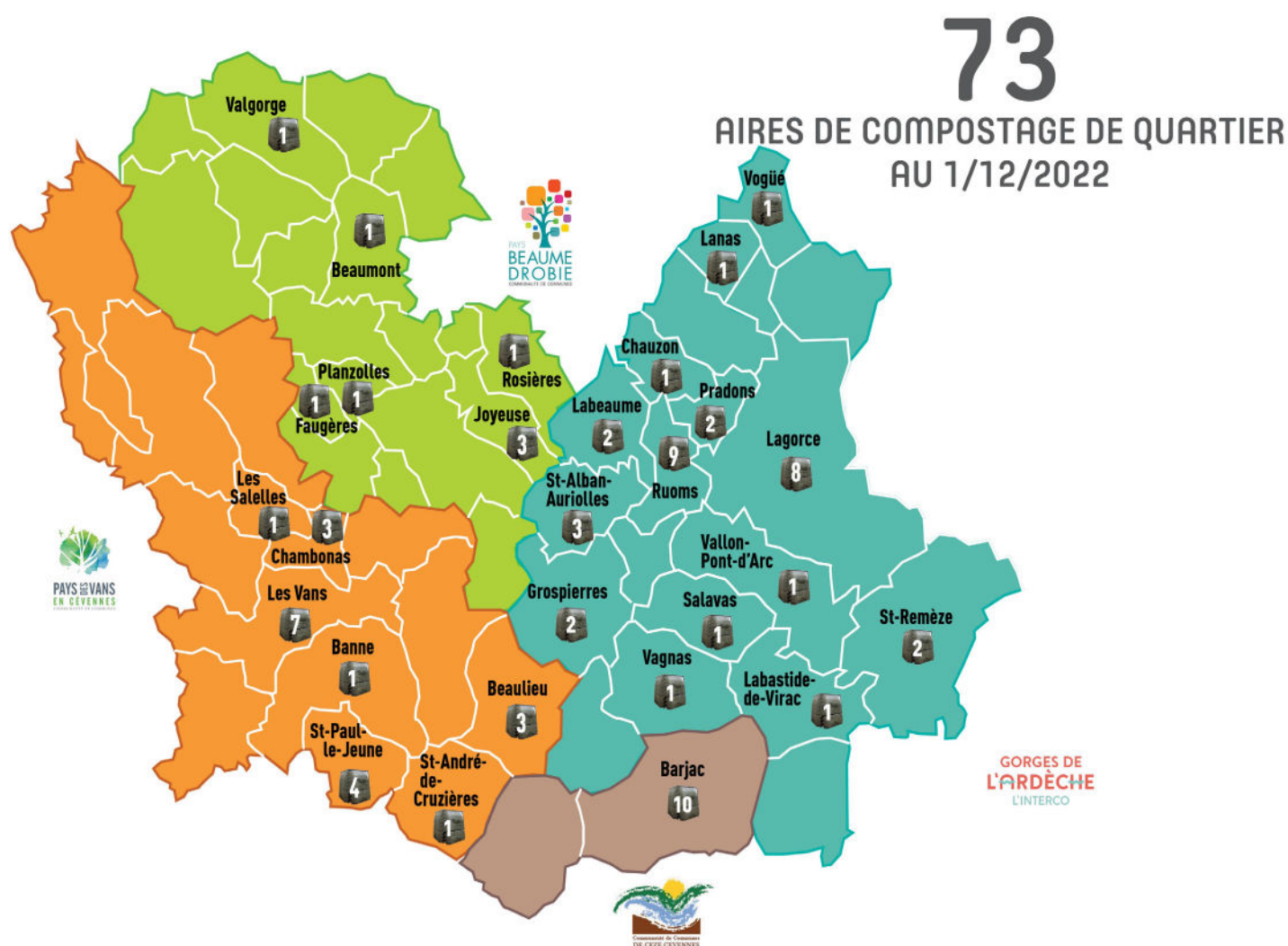
L'estimation du tonnage dévié est de l'ordre de 1 243 tonnes par an.

Détails du calcul :

Compostage individuel (175 kg/foyer/an) : 875 T.

Compostage de quartier (84 kg/foyer/an) : 118 T.

Compostage des gros producteurs : 250 T.



5. La prévention

Le PLPDMA 2021 - 2025

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Auvergne Rhône-Alpes (PRPGD) adopté le 19 décembre 2019 prévoit la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'échelle de chaque collectivité exerçant la compétence déchets.

Ce programme rendu obligatoire par la loi est composé d'un ensemble d'actions de prévention (réduction du gaspillage alimentaire, promotion de l'eau du robinet, promotion des couches lavables, achats éco-responsables...) avec des objectifs de diminution des déchets fixés dans le PRPGD pour 2025 et 2031.

Le SICTOBA porte depuis 2010 des programmes de réduction des déchets (PLP de 2010 à 2015 et CODEC de 2017 à 2019) et a proposé à ses adhérents de porter le nouveau PLPDMA avec la création d'un Comité de pilotage constitué des représentants de chacune des Communautés de communes sur la base de 4 élus au maximum par CDC plus 1 à 2 techniciens maximum par CDC.

Le programme d'actions est issu d'un travail mené au sein du Comité de Pilotage du PLPDMA, représentant les collectivités en charge de la gestion des déchets du territoire (SICTOBA et Communautés de Communes), et qui s'est réuni à 3 reprises.

Ce programme d'actions peut, au fil des années, être ajusté en fonction des demandes et des opportunités du territoire.

Les actions présentées dans ce premier programme sont généralisées ou localisées sur le territoire en fonction des spécificités des Communautés de Communes.

Les principales actions inscrites au programme sont les suivantes :

- Réduction du papier (Oui Pub),
- Réutilisation (couches lavables, contenants réutilisables, valorisation du broyat).
- Réemploi (ressourceries, consigne du Verre).
- Réduction des biodéchets (gaspillage alimentaire, compostage, collecte des biodéchets auprès des professionnels).
- Eco-exemplarité (charte des bonnes pratiques, manifestations éco-responsables, Familles Zéro-déchets).
- Sensibilisation (animations scolaires, tourisme durable).

Exemples d'actions menées en 2022

Animations pour des centres aérés du territoire

Intervention sur le tri et le devenir des déchets à Ruoms et Saint-Maurice-d'Ardèche sur demande des responsables de sites.



Encore une belle réussite pour l'opération "Laisse parler ton cœur"

Depuis plusieurs années, le SICTOBA organise une collecte solidaire de jouets en partenariat avec Ecosystem et Les Recycl'arts et à destination d'associations afin de faire des enfants heureux pendant la période de Noël. Cette année, le SICTOBA a mis en place 15 points de collectes en partenariat avec les communautés de communes et les communes ce qui a permis de collecter 450kg de jouets.



6. Mesures pour la santé et l'environnement

Les derniers travaux de réhabilitation de l'ISDND (alvéole 1 du casier 5) sont achevés et le site est entré dans la phase de post-exploitation.

Durant cette période, le Syndicat continue à assurer le traitement des lixiviats et des biogaz. Les différents contrôles environnementaux sur la qualité des eaux (eaux pluviales, eaux traitées...) sont également maintenus.

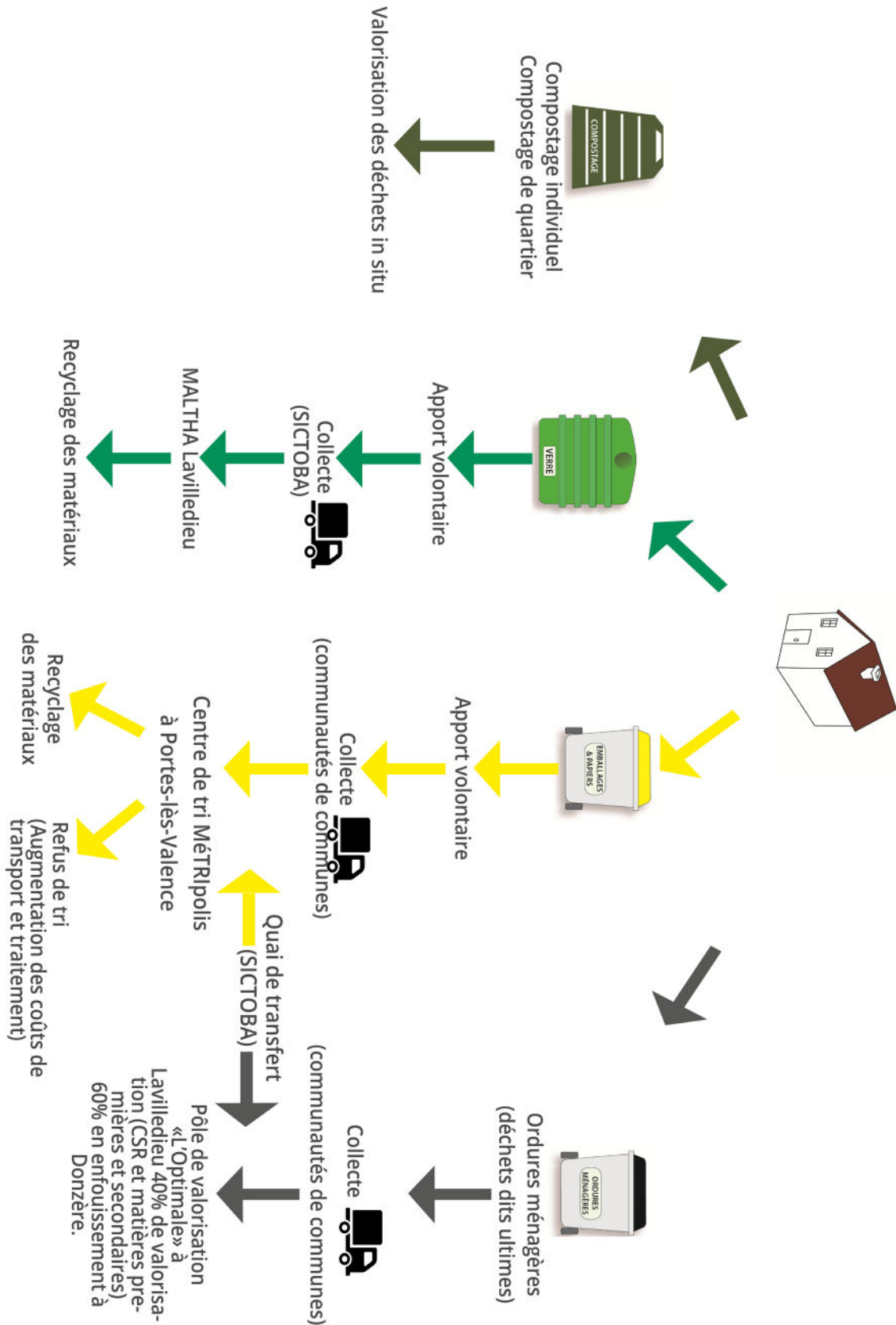
L'ensemble des dispositions seront listées dans un nouvel arrêté préfectoral.



Vue sur le casier 5 réhabilité et le parc photovoltaïque

C. SCHÉMA DE SYNTHÈSE

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

	Régie syndicale	Marché de prestation de service	Délégation de service public
Post-exploitation de l'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel du SICTOBA	-	
Transfert des OMR et du flux multimatériaux	Personnel et camions du SICTOBA		
L'Optimale (traitement des OMR et encombrants)			SUEZ
MeTRIpolis (tri du flux multimatériaux)			VEOLIA
Plateforme de compostage de Barjac	Personnel du SICTOBA	-	
Aires de dépôt des déchets verts de Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans, Rosières et Saint-Remèze	Gardiennage SICTOBA	Broyage : Alliance Environnement	
Collecte du verre	-	GUERIN Logistique PLANCHER ENVIRONNEMENT (Secteur montagne)	
Collecte des objets encombrants	Personnel du SICTOBA	-	
Déchetterie des Vans	Gestion par le SICTOBA du haut et bas de quai	-	
Déchetterie de Barjac		-	
Déchetterie de Beaulieu		-	
Déchetterie de Ruoms		-	
Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc		-	
Déchetterie de Joyeuse		-	
Déchetterie de St-Remèze		-	

B. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

1. Le financement des services

a) Les modalités de financement

Le SICTOBA étant un syndicat mixte sans fiscalité propre, chaque communauté de communes adhérente paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives et à la passation de contrats avec les éco-organismes (CITEO par exemple) dans le cadre de Responsabilités Elargies des Producteurs (REP); celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Prestations rémunérées à des entreprises

Nature prestation	Nom de l'entreprise	Durée du contrat	Échéance	* Montant annuel de prestation en € TTC
Traitement et recyclage des cartons de déchetteries	Plancher Environnement	2 ans	01/01/2024	23 221,07
Traitement et recyclage du bois A et B de déchetteries	Ozil Environnement	2 ans	01/01/2024	129 049,76
Traitement des gravats	Carrière Tourre	1 an	31/12/2022	10 595,15
Traitement des OMR	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2028	1 351 463,88
Traitement des encombrants	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2028	314 737,31
Tri des multimatériaux	VEOLIA (Métropolis)	7 ans et demi	30/06/2028	386 730,90
Collecte et traitement du verre	GUERIN Logistique	4 ans et 6 mois	31/12/2023	163 255,73
	Plancher Environnement	4 ans et 6 mois	31/12/2023	37 848,70
Prestation broyage des déchets verts	Alliance Environnement	4 ans	20/05/2026	35 820,32
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	TRÉDI	4 ans	31/12/2024	37 381,73
Assistance à l'exploitation de la station de traitement de lixiviats	OVIVE	4 ans	30/04/2022	18 174,96
Traitement de l'amiante (campagnes automnes et printemps)	RED	1 an	31/12/2022	6 547,75
Contrat entretien machines	SAS ACL	1 an	31/12/2022	39 376,90
Transport et traitement du polystyrène	VALORSOL	1 an	31/12/2022	18 308,05

*La date mentionnée intègre les éventuelles reconductions inscrites dans les contrats.

c) Principaux marchés passés en 2022

Marchés de prestations de services

- MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE « PRESTATION DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS »

Montant minimum sur durée totale du marché (4 ans) 33 000 € HT
Montant maximum sur durée totale du marché (4 ans) 132 000 € HT
Attributaire : ALLIANCE ENVIRONNEMENT – 30250 Sommières

- MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE L'ISDND DU SICTOBA »

Montant maximum du marché (1an + 6 fois 6 mois) : 67 776 € HT
Attributaire : OVIVE – 59113 Seclin

- MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE – ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE « PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES DES EAUX SUPERFICIELLES, SOUTERRAINES ET DES LIXIVIATS DE L'ISDND DU SICTOBA »

Montant global du marché sur la durée totale de 4 ans : 34 656 € HT
Attributaire : APAVE – 69410 Champagne au Mont d'or

Marchés de fournitures

- MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE – ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE « MARCHÉ DE FOURNITURE DE CHARBONS EN GRAINS POUR LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SICTOBA »

Montant minimum sur la durée totale (1 an), 2 charges de charbon, calcul selon DQE : 32 292 € HT
Montant maximum sur la durée totale (1 an), 4 charges de charbon, calcul selon DQE : 64 584 € HT
Attributaire : OVIVE – 59113 Seclin

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE « FOURNITURE DE REACTIFS POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS PAR BIOREACTEUR A MEMBRANE SUR L'ISDND DU SICTOBA »

Montant maximum du marché (4 ans) : 65 089,56 € HT
Attributaire : OVIVE – 59113 Seclin

2. Budgets et coûts du service

a) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le SICTOBA assure sa mission de service public grâce à 4 budgets :

- **Budget général 2022** : il est dédié aux prestations de traitement des déchets ultimes, à la prévention et à la gestion des déchets verts.

- Fonctionnement : 4 087 587 €

- Investissement : 1 051 516 €

- **Budget annexe collecte sélective 2022** : il est dédié à l'ensemble de la gestion de la collecte sélective (verre, emballages ménagers et papiers).

- Fonctionnement : 1 073 339 €

- Investissement : 182 369 €

- **Budget annexe déchetteries 2022** : il est dédié à l'ensemble de la gestion du réseau des 7 déchetteries du SICTOBA.

- Fonctionnement : 2 942 079 €

- Investissement : 1 524 048 €

- **Budget annexe toiture photovoltaïque 2022** : créé en 2020, ce budget est dédié à la gestion des panneaux photovoltaïques situés sur le toit du quai de transfert.

- Fonctionnement : 14 798 €

- Investissement : 25 033 €

Les contributions versées par les communautés de communes adhérentes permettent d'équilibrer ces trois budgets selon la répartition suivante :

Communauté de communes	Budget général	Budget annexe Collecte Sélective	Budget annexe Déchetteries	Total participations
CDC Beaume Drobie	547 965,84 €	0,00 €	230 753,87 €	778 719,71 €
CDC Pays des Vans en Cévennes	559 713,69 €	0,00 €	248 794,86 €	808 508,55 €
CDC Gorges de l'Ardèche	1 042 652,44 €	0,00 €	575 987,95 €	1 618 640,4 €
CDC Cèze Cévennes	162 540,02 €	0,00 €	54 571,33 €	217 111,3 €
Total	2 312 872 €	0 €	1 110 108 €	3 422 980 €

	2019	2020	2021	2022
Participations totales versées au SICTOBA	3 659 933 €	3 659 933 €	3 422 980 €	3 422 980 €
Evolution en %	-	0%	-6,5%	0,0%

b) Le coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité, il est donné en euros TTC :

- par tonne

- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2022, soit 35 852 habitants.

Tableau de synthèse des coûts aidés du service public d'élimination des déchets 2022

		Tonnages	Coûts en € TTC/tonne	Coûts en € TTC/hab. Population INSEE 35 852 hab. (35 540 hab. en 2021)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	2022	9 294	177 €	46 €
	2021	8 881	185 €	46 €
Déchets verts : broyage et compostage	2022	4 550	42 €	5,2 €
	2021	3 973	55 €	6,0 €
Collecte verre	2022	3 021	42 €	3,5 €
	2021	3 038	34 €	2,9 €
Tri des flux multimatériaux	2022	2 804	10 €	0,8 €
	2021	2 871	16 €	1,3 €
Déchetteries et collecte des encombrants (hors gravats)	2022	6 996	177 €	33 €
	2021	7 169	166 €	33 €
Gestion du passif (ISDND)	2022			5,6 €
	2021			10,6 €
Totaux	2022	26 665	127 €	94 €
	2021	25 931	136 €	100 €

ÉVOLUTION DES COÛTS ENTRE 2021 ET 2022

Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

Le prix de traitement à la tonne des OMR réglé au délégataire a augmenté entre 2021 et 2022 (augmentation de la TGAP, inflation...). La baisse observée du coût aidé sur la même période est liée au fait que le syndicat a encaissé en 2022 des pénalités de la part du délégataire.

Verre :

Les tonnages 2022 sont très légèrement inférieurs à 2021. Le coût aidé à la tonne a sensiblement augmenté pour deux raisons :

- Augmentation du tarif de la collecte due à l'inflation.
- Nécessité d'acheter des équipements de collecte neufs entraînant des nouvelles charges d'amortissement.

Tri du flux multimatériaux :

Les tonnages 2022 sont très légèrement inférieurs à 2021. Le coût aidé à la tonne a sensiblement diminué du fait des prix de reprise des matériaux très élevés.

Les déchetteries :

Les tonnages 2022 ont diminué par rapport à 2021 sur la plupart des flux. Le coût aidé à la tonne a augmenté pour deux raisons :

- Augmentation des coûts de transport.
- Augmentation des coûts de traitement puisqu'en 2022 la totalité des tonnes d'encombrants a été envoyée à l'Optimale (ce qui n'était pas le cas en 2021) et la TGAP est passée de 40,7 à 49,5 € TTC/tonne.

Les déchets verts :

Les tonnages de déchets verts ont fortement augmenté en 2022. En 2021 de grosses réparations sur le matériel nécessaire à la production du compost sur la plate-forme de Barjac ont entraîné de lourdes dépenses, ce qui n'a pas été le cas en 2022.

Bilan global :

Du point de vue des tonnages on note une augmentation principalement due aux déchets verts et dans une moindre mesure aux OMR.

Concernant les flux verre, emballages et papiers et déchetteries, ils ont diminué.

Par rapport à 2021, le coût total aidé TTC à la tonne et à l'habitant a diminué.

Cette diminution est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Des recettes sur les matériaux exceptionnellement élevées (les plus fortes jamais observées).
- L'encaissement de pénalités.
- Les aides de l'État pour l'inflation.

c) Le financement du service

Les contributions versées au SICTOBA par les communautés de communes adhérentes permettent de financer l'ensemble des services effectués par le syndicat. Elles se sont élevées à 3 422 980€ en 2022. Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire.

À ce titre, il est en charge :

- du transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR) et du flux multimatériaux.
 - du traitement des déchets ménagers envoyés vers l'usine L'Optimale à Lavilledieu
 - de la gestion des déchets encombrants par le biais du réseau des 7 déchetteries.
 - de la collecte des encombrants.
 - de la gestion des déchets verts avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'aires de dépôts.
 - de la post-exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.
- Le SICTOBA est missionné par les E.P.C.I adhérents pour la collecte sélective :
- du verre et des textiles.

Chaque CDC détermine ensuite le mode de financement qu'elle a adopté pour l'ensemble du service rendu (collecte et traitement).

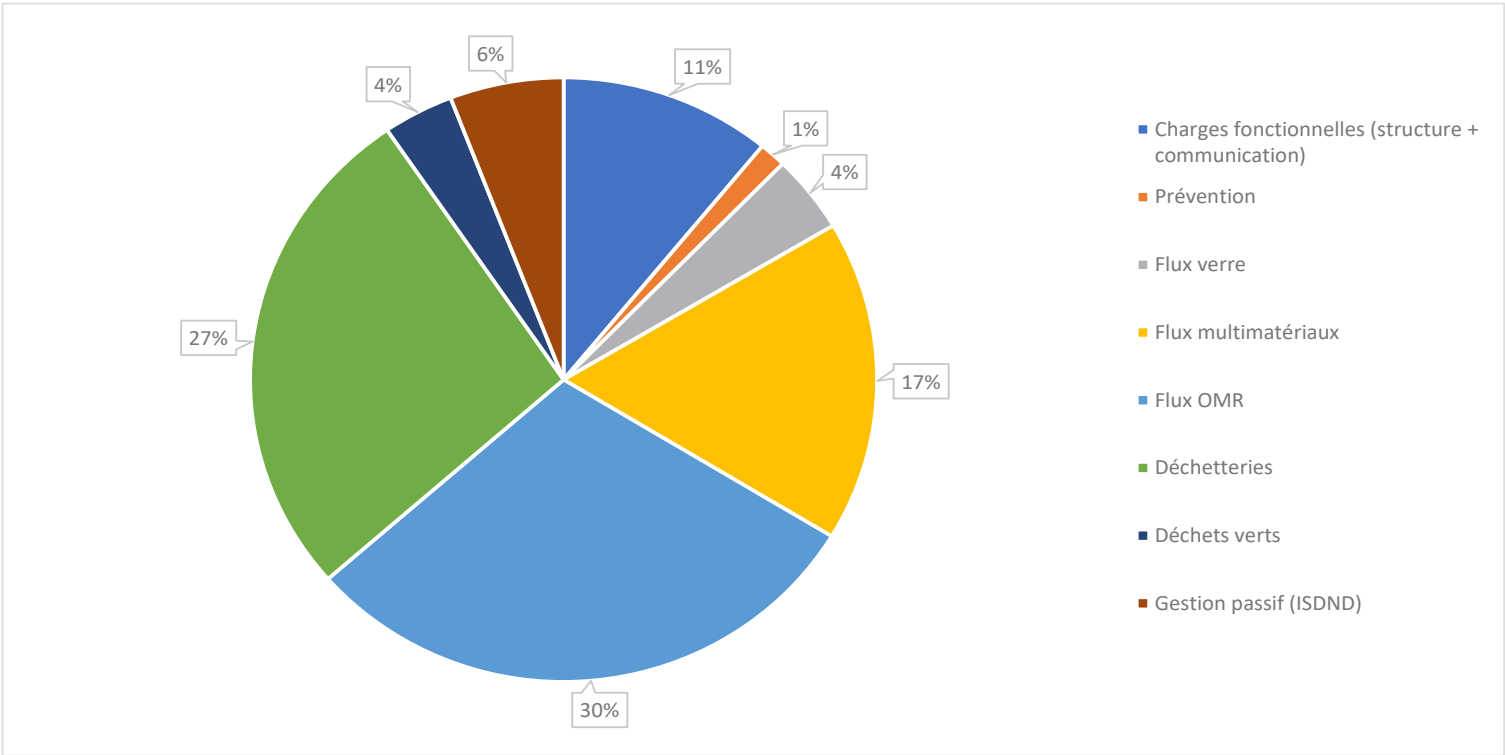
	Mode de financement de la collecte et du traitement des déchets
CDC du Pays Beaume Drobie	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
CDC du Pays des Vans en Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC des Gorges de l'Ardèche	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC de Cèze Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale

3. Structure des coûts

a) Nature des charges

Postes des Charges (charges d'amortissement comprises)	En euros	%
Charges fonctionnelles (structure + communication)	545 951 €	11%
Prévention	69 700 €	1%
Flux verre	207 418 €	4%
Flux multimatériaux	858 510 €	17%
Flux OMR	1 491 475 €	30%
Déchetteries	1 345 342 €	27%
Déchets verts	182 127 €	4%
Gestion passif (ISDND)	293 263 €	6%
Total	4 993 785 €	100%

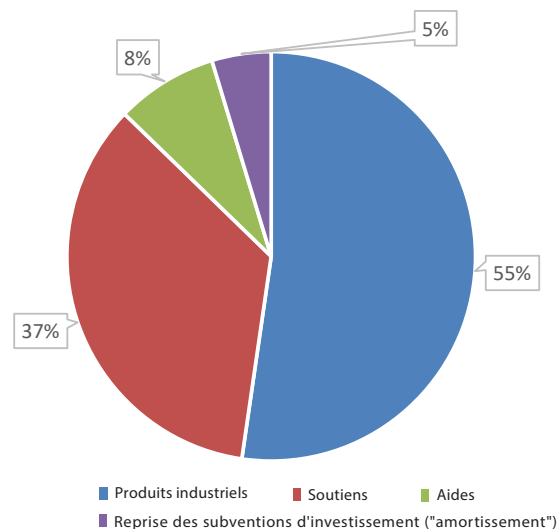
Poste des charges



b) Nature des produits

Sans la contribution des collectivités

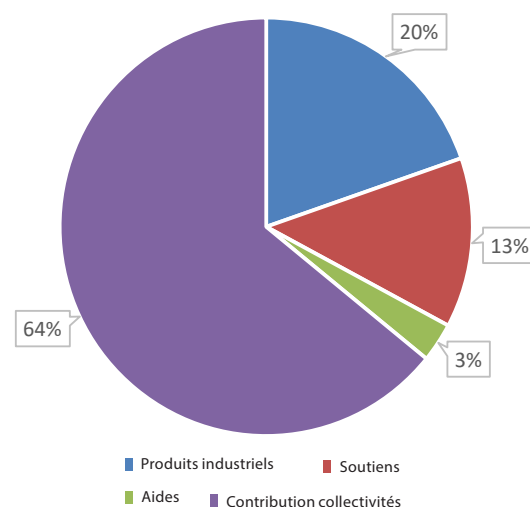
Nature des produits sans contribution des collectivités



Par rapport à 2021 les produits industriels ont nettement augmenté en 2022 du fait du prix de rachat élevés des matières recyclées.

Avec la contribution des collectivités

Nature des produits avec contribution des collectivités

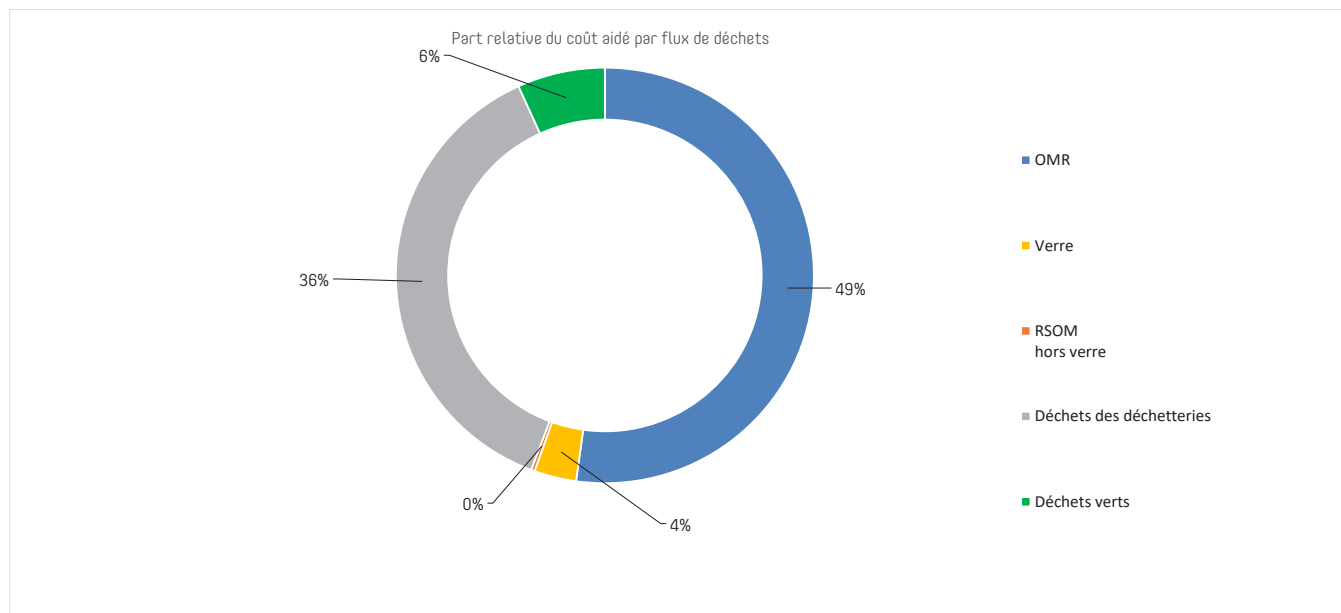


Les contributions des collectivités adhérentes ont représenté 64% des produits du syndicat en 2022 (69% en 2021).

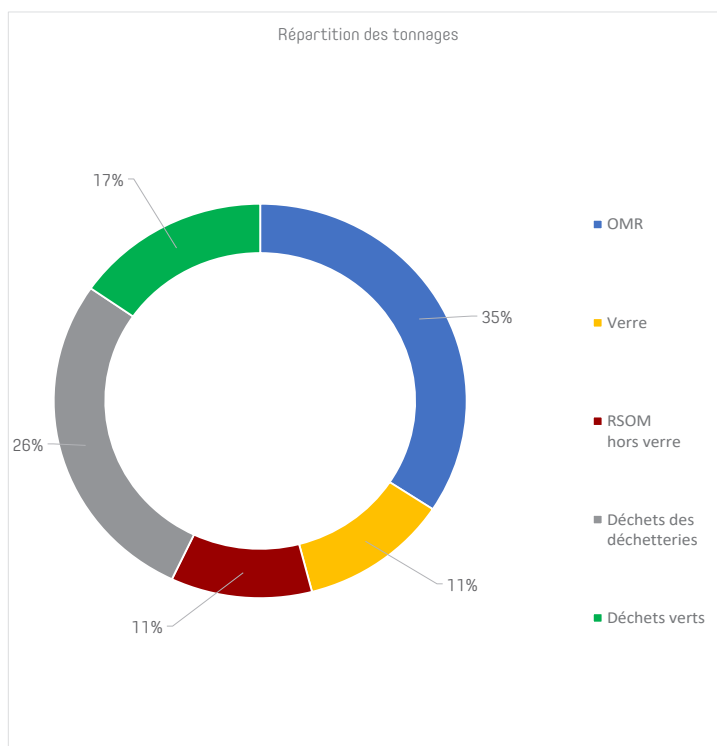
4. Coût des différents flux de déchets

a) Part relative des flux dans le coût

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Gestion du passif (ISDND)	Total
Coût aidé en euro arrondi HT	1 505 800	115 383	-12 257	1 117 320	174 105	180 864	3 081 215
	49%	4%	0%	36%	6%	6%	100%



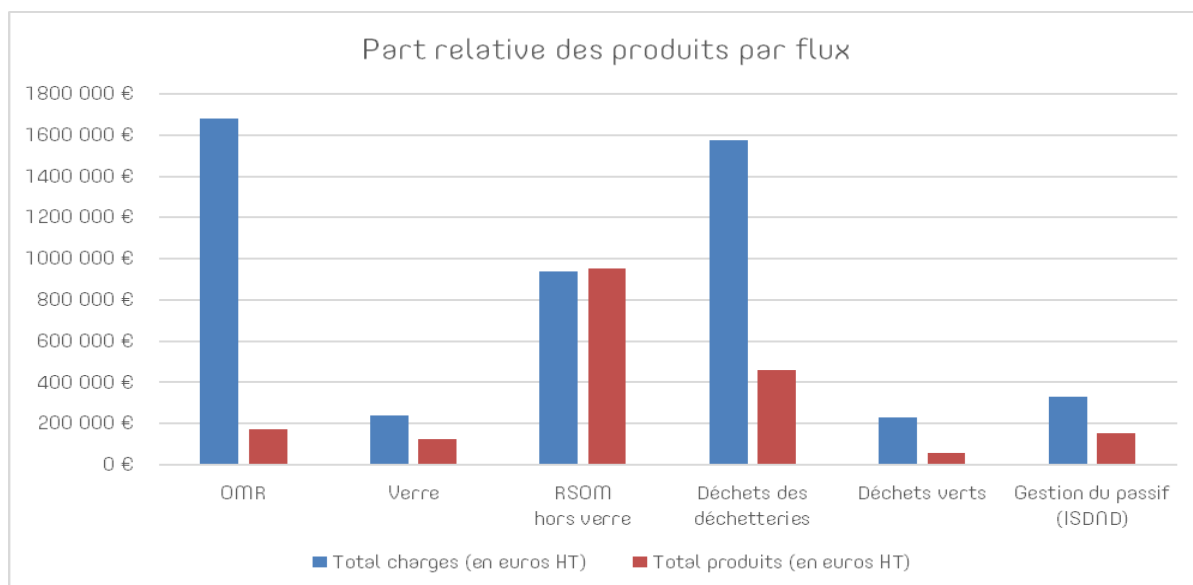
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Tous flux
Tonnage 2022	9 294	3 021	2 804	6 996	4 550	26 665
Part de chaque flux en %	35%	11%	11%	26%	17%	100%
Quantité collectée en kg/hab (35 852 hab. - Source INSEE)	259	84	78	189	123	734



L'évolution des coûts à l'habitant est peu importante par rapport à 2021 pour l'ensemble des flux.

b) Couverture des charges par les produits par flux

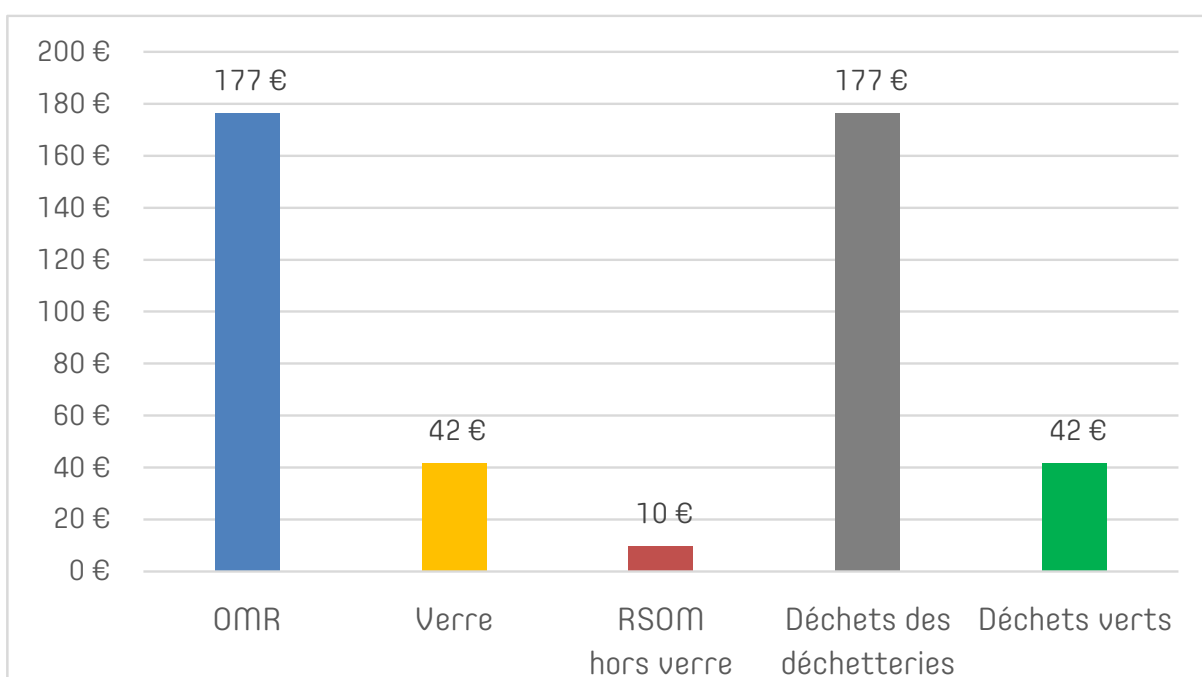
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Gestion du passif (ISDND)	Total
Total charges (en euros HT)	1 679 644 €	237 857 €	938 738 €	1 574 691 €	230 553 €	332 302 €	4 993 785 €
Total produits (en euros HT)	173 844 €	122 474 €	950 995 €	457 371 €	56 448 €	151 438 €	1 912 571 €



On constate en 2022 que le flux emballages et papiers est à l'équilibre (dépenses couvertes par les recettes) grâce aux recettes sur les matières recyclées qui se sont avérées très élevées.

c) Coût des différents flux

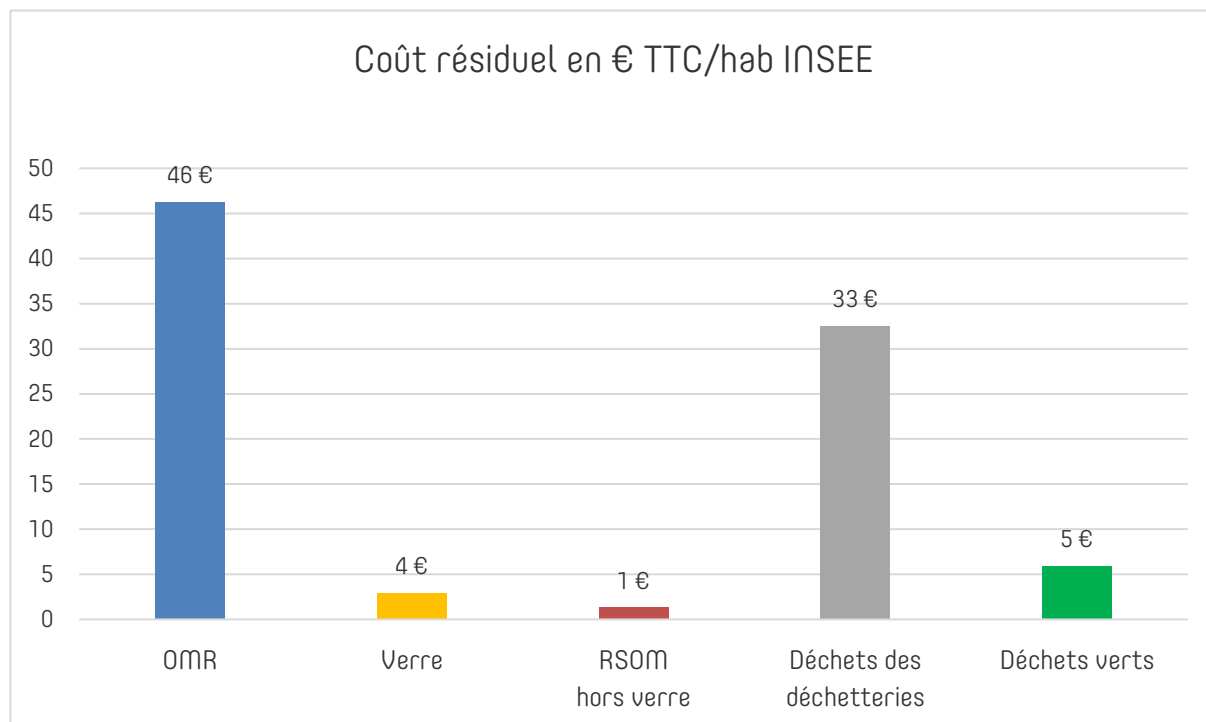
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
Coût résiduel (en € TTC/tonne)	177 €	42 €	10 €	177 €	42 €	127 €



Le coût aidé en €/tonne le plus élevé est le traitement des OMR et des déchetteries avec 177 €/tonne.

En €/habitant

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total*
Coût résiduel (en € TTC/hab) - Population INSEE (35 652)	46 €	4 €	1 €	33 €	5 €	94 €



L'évolution des coûts à l'habitant est peu importante par rapport à 2021 pour l'ensemble des flux.



L'Optimale permet de valoriser les déchets ultimes du SICTOBA et du SIDOMSA

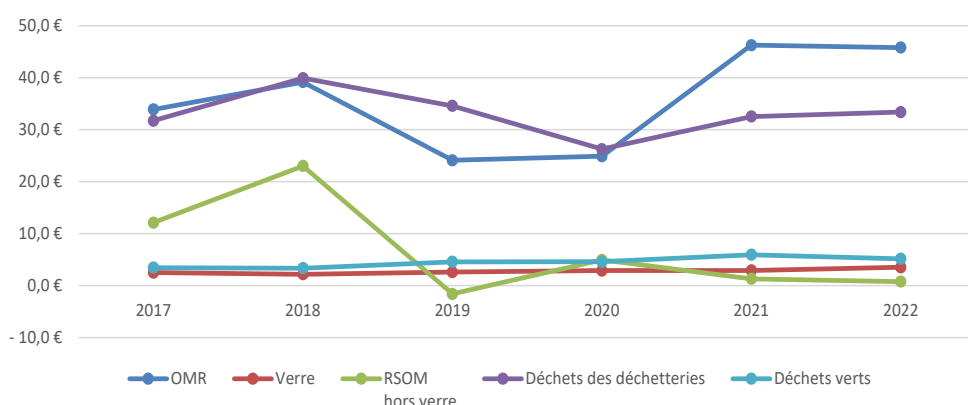
5. Évolution des coûts

Coût aidé en € TTC/hab (population INSEE : 35 540)

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total*
2017	33,9 €	2,5 €	12,1 €	31,7 €	3,5 €	83,7 €
2018	39,2 €	2,2 €	23 €	39,9 €	3,4 €	107,6 €
2019	24,1 €	2,6 €	-2 €	34,6 €	4,6 €	64,3 €
2020	24,9 €	2,9 €	5 €	26,3 €	4,6 €	63,6 €
2021	46,2 €	2,9 €	1,3 €	32,5 €	6,0 €	99,5 €
2022	45,8 €	3,5 €	0,8 €	33,4 €	5,2 €	94,2 €

* dont 10,6€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2021
 * dont 5,6€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2022

L'évolution des coûts par flux en € TTC/hab



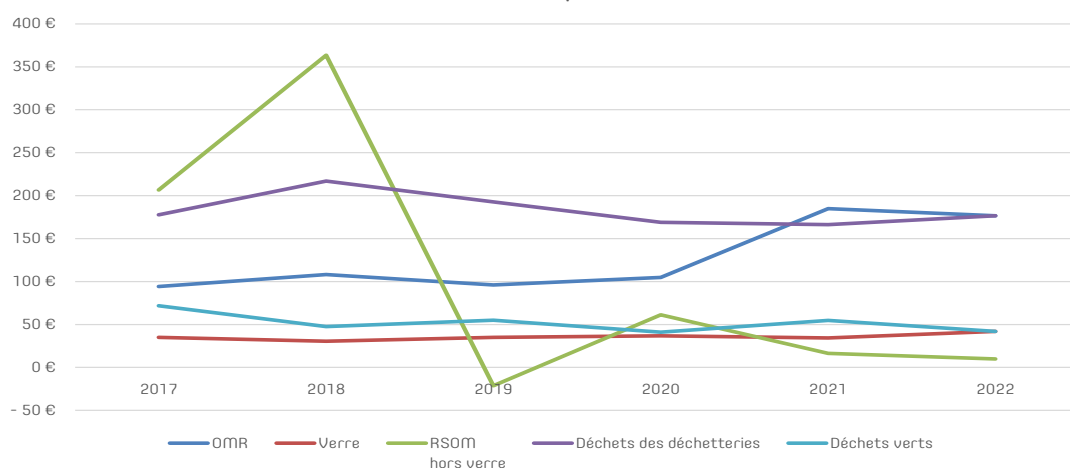
Commentaires :

Sur le flux emballages et papiers (RSOM hors verre), les recettes exceptionnellement élevées sur la reprise des matériaux en 2022 ont de nouveau permis de réduire le coût à l'habitant.

Coût aidé en € TTC/tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Total
2017	94 €	35 €	207 €	178 €	72 €	117 €
2018	108 €	31 €	363 €	217 €	48 €	134 €
2019	96 €	35 €	-21 €	193 €	55 €	96 €
2020	105 €	37 €	61 €	169 €	41 €	96 €
2021	185 €	34 €	16 €	168 €	55 €	136 €
2022	177 €	42 €	10 €	177 €	42 €	127 €

L'évolution des coûts par flux en € TTC/t



Commentaires :

Malgré une augmentation du prix de traitement à la tonne des OMR réglé au délégataire due à l'augmentation de la TGAP, à l'inflation... la baisse observée du coût aidé en 2022 par rapport à 2021 est due à l'encaissement de pénalités versées par le délégataire.



sictoba

📍 665 Route de Berrias
07460 Beaulieu

✉️ accueil@sictoba.fr

☎️ 04 75 39 06 99

🌐 sictoba.fr

📘 sictoba

rapport sur les coûts // 2022

Directeur de la publication :
Jean-François BORIE

Directeur de la rédaction :
Jérôme GAUTHIER

Conception / réalisation :
Soraya BOUZRAA Service communication

Direction artistique et création maquette :
goticaardecana.com

Crédits photos : SICTOBA, Jérôme Rolland/
goticaardecana

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche

ADEME



CITEO